

France / Suisse. 36 verbalisations pour défaut d'attestation à la frontière entre la Haute-Savoie et Genève

S.C.

Samedi soir 14 novembre, le peloton motorisé de gendarmerie de Saint-Julien-en-Genevois a réalisé deux contrôles des attestations de déplacement, l'un à l'entrée de Collonges-sous-Salève, et l'autre à la douane de Perly.

Sur les 150 véhicules et les passagers des bus TPG contrôlés, 36 verbalisations pour défaut d'attestation ou pour motif de sortie non valable ont été effectuées, dont une vingtaine à la douane.

[Si la frontière est complètement ouverte entre la France et la Suisse](#) , circuler sur le sol français nécessite d'avoir l'un des motifs impérieux prévus par le ministère de l'Intérieur. À Genève, en revanche, on peut se déplacer librement. Les Suisses pris pour ce défaut d'attestation ont juste reçu une amende puisque dans les textes de ce confinement numéro 2, il n'y a aucun dispositif de refoulement de l'autre côté de la frontière...